Vidéo à la d

Le retour de la location

Face à un marché de la vidéo moribond, le salut pourrait bien venir de la VOD dont le chiffre d'affaires augmente régulièrement. Désormais simple à utiliser, elle s'affranchit enfin de l'ordinateur pour se glisser dans le salon. Ce n'est cependant qu'un démarrage avec un marché encore restreint qui souffre d'une chronologie défavorable et d'un nombre limité de foyers concernés. par Driss Abdi

La vidéo à la demande (VOD) s'apparente en quelque sorte à un vidéoclub à domicile. Films, séries ou documentaires sont accessibles à tout moment sans se soucier d'une heure de diffusion comme sur les chaînes de télévision. Malgré des débuts difficiles, la VOD connait un succès croissant comme le montrent les derniers chiffres publiés par GfK et NPA Conseil. Ainsi, le chiffre d'affaires de la VOD payante en France a atteint près de 30 millions d'euros fin 2007, près du double par rapport à l'année précédente. À titre de comparaison, le marché du DVD voit son chiffre d'affaires reculer depuis maintenant plusieurs années. À l'exception du segment TV qui profite de l'engouement pour les séries américaines, toutes les catégories sont affectées par une baisse à deux chiffres sur l'année 2007. Cependant, le chiffre du DVD reste encore 50 fois supérieur à celui de la VOD qui n'en est qu'à ses débuts.

La VOD s'invite au salon

Plusieurs éléments expliquent l'engouement croissant pour la VOD. Tout d'abord, les catalogues se sont enfin étoffés et les formules sur l'ordinateur multipliées. Ainsi, même si la location qui permet de visionner un film pour une durée limitée avant que le fichier ne soit illisible représente encore 99 % des téléchargements en 2007 (GfK), il est maintenant possible d'opter pour le

emande

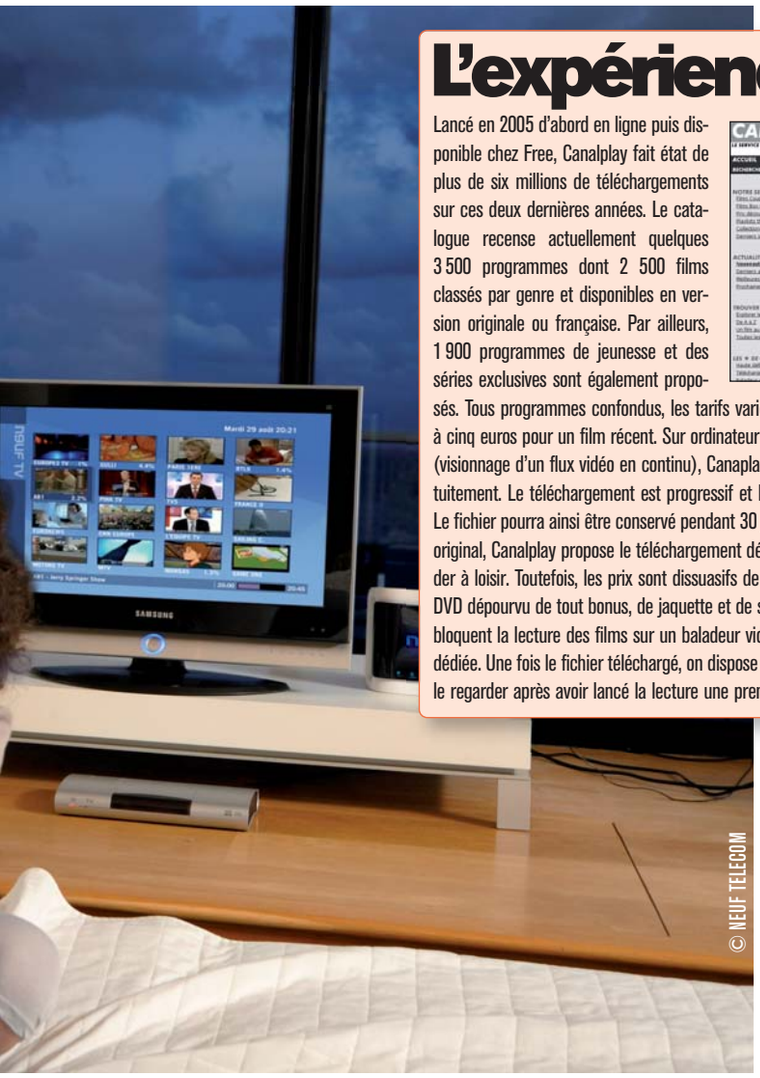

© NEUF TELECOM

L'expérience en plus

Lancé en 2005 d'abord en ligne puis disponible chez Free, Canalplay fait état de plus de six millions de téléchargements sur ces deux dernières années. Le catalogue recense actuellement quelques 3 500 programmes dont 2 500 films classés par genre et disponibles en version originale ou française. Par ailleurs, 1 900 programmes de jeunesse et des séries exclusives sont également proposés. Tous programmes confondus, les tarifs varient de 1,5 euro pour un programme de jeunesse à cinq euros pour un film récent. Sur ordinateur plutôt que d'offrir ses programmes en streaming (visionnage d'un flux vidéo en continu), Canaplay s'appuie sur son logiciel maison disponible gratuitement. Le téléchargement est progressif et la lecture démarre au bout de quelques minutes. Le fichier pourra ainsi être conservé pendant 30 jours et 48 heures après la première lecture. Plus original, Canalplay propose le téléchargement définitif avec gravure d'un DVD qu'on pourra regarder à loisir. Toutefois, les prix sont dissuasifs de 10 à 18 euros pour disposer au final d'un simple DVD dépourvu de tout bonus, de jaquette et de sérigraphie. Enfin, face au problème des DRM qui bloquent la lecture des films sur un baladeur vidéo, Canalplay a su réagir en proposant une offre dédiée. Une fois le fichier téléchargé, on dispose d'un mois pour le transférer et de 24 heures pour le regarder après avoir lancé la lecture une première fois.

téléchargement définitif. Une fois le programme acheté, le fichier est acquis de manière définitive et accessible sans limitation de durée. Parfois, il est même possible de le graver sur un DVD ou de le copier sur un baladeur vidéo comme l'iPod ou un Archos par exemple. Mais ce sont surtout les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) qui ont ouvert les portes de la VOD au grand public. En effet, les fameuses box fournies aux abonnées permettent d'accéder à la télévision par l'ADSL et à la VOD directement dans le salon. Et ces offres « triple play » Internet, téléphone et télévision ont de plus en plus de succès. La vidéo à la demande est également disponible par le satellite et le câble mais en France, ces solutions de diffusion ne sont pas largement répandues. Libérée de l'ordinateur, la VOD arrive donc directement sur le téléviseur, support de diffusion le plus évident et le seul à pouvoir générer un marché de masse. Le confort et la simplicité sont au rendez-vous avec un pilotage à la télécommande qui se résume généralement à choisir son titre. L'avantage de passer par une offre d'abonnement réside aussi dans le mode de paiement puisqu'il est possible de facturer directement. À terme, la VOD pourrait donc bien se poser comme un sérieux rival aux supports physiques et les arguments ne manquent pas comme la disponibilité de l'intégralité du catalogue, la simplicité et surtout l'instantanéité.

Vers la gratuité ?

C'est d'ailleurs ce que semblent croire Apple et Microsoft qui misent sur leurs propres services respectifs, iTunes Movie Rentals qui se fait encore attendre dans l'Hexagone et le Xbox Live associé à la console du géant américain. Mais ce sont de nouveau les FAI qui innovent sur le marché français, en proposant un nouveau mode de consommation. La SVOD (subscription VOD) permet aujourd'hui d'accéder à un catalogue moyennant un abonnement mensuel, à l'instar des cartes de cinéma illimitées dont le succès n'est plus à démontrer malgré les levées de boucliers de l'industrie du cinéma à ses débuts et qui se retrouvent ici. C'est sans doute ce système d'abonnement qui est la perspective la plus prometteuse, aussi bien en termes de bénéfices que de conquête du grand public. Les networks américains vont encore plus loin en proposant carrément leurs séries gratuitement et en haute définition sur leur site Internet et ce peu de temps après la première diffusion, le tout financé par la publicité. Cette notion de gratuité fait évidemment peur aux éditeurs et semble difficile à mettre en œuvre sur les films qui n'ont pas un schéma de consommation aussi rapide que la série et dont la rentabilité est basée sur les revenus générés par les entrées salles et les ventes de DVD. Car les chaînes de télévision ne font finalement qu'étendre à Internet leur mode de fonctionnement normal. Cet exercice est particulièrement compliqué en France car la production cinématographique est en grande partie détenue par les chaînes de télévision. Celles-ci ont d'ailleurs des obligations de production et de diffusion.

DreamWorks
KUNG FU PANDA
LE JEU

L'humour en plus

Autre poids lourd de la VOD dans l'Hexagone, TF1 Vision bénéficie d'un catalogue riche de plus de 3 000 titres dont un tiers consacré au cinéma. Le reste de l'offre est très varié avec non seulement les séries et les programmes jeunesse, mais aussi des documentaires, des émissions de la chaîne TF1, des concerts ou encore des spectacles. Pour ces derniers, TF1 Vision cherche à marquer sa différence en proposant de nombreuses exclusivités, notamment avec des humoristes. Les tarifs sont similaires à ceux de Canalplay avec deux euros pour une série TV et quatre euros pour un film. Outre la location, TF1 Vidéo propose également le téléchargement définitif et celui avec sauvegarde. Dans ce cas et contrairement à Canalplay, le DVD est directement envoyé par courrier. Reste que là encore les tarifs pratiqués sont élevés et finalement similaires à un DVD en édition simple, ce qui en limite grandement l'intérêt.

Comment ça marche ?

Qu'il s'agisse d'un ordinateur relié à Internet ou d'un téléviseur alimenté par l'ADSL, le satellite ou le câble, le principe de la VOD est toujours le même. Un catalogue est mis à disposition avec des titres payables à la séance par carte bancaire. Pour les offres sur le téléviseur, généralement, une chaîne ou plus sont dédiées à la VOD et une simple sélection à l'aide de la télécommande suffit pour passer commande et visionner un film immédiatement. Et pour plus de confort, il n'est même pas nécessaire de dégainer la carte bleue, le service étant directement facturé à la fin du mois en sus de l'abonnement. En passant par un ordinateur ou une console de jeu, le titre peut être téléchargé, permettant ainsi de s'affranchir de problèmes de débit en cours de visionnement. Mais l'ordinateur n'est pas le meilleur diffuseur pour la famille et s'avère souvent compliqué de le relier au téléviseur. Les fichiers étant protégés, il n'est pas possible non plus de les déplacer dans la majorité des cas. Ces contraintes associées à la nécessité d'un bagage informatique minimal font que cette solution restera vraisemblablement confidentielle. La console de jeu de nouvelle génération dotée d'un disque dur est sans doute une piste prometteuse mais là encore, le public n'est pas celui traditionnel de la télévison et du DVD dans le salon. En 2007, 81 % de la valeur du marché de la VOD s'est réalisée par le biais des offres qui se font directement sur le téléviseur.

Une chronolgie inadaptée

Les grands studios hollywoodiens ayant noué des accords avec les principaux prestataires, les éléments de différenciation sur l'origine du contenu sont finalement plutôt réduits. C'est la richesse du catalogue qui tient un rôle prépondérant, et le nombre de titres disponibles augmente de jour en jour. Ce n'est donc pas tant la quantité de films disponibles qui handicape la VOD mais surtout la chronologie des sorties. Car on le sait, ce n'est pas le fond de catalogue qui fait le gros de la recette en vidéo mais les blockbusters. Or à ce jour en France, la sortie en VOD n'est pas simultanée avec celle en DVD : entre quatre et huit semaines les séparent. Les éditeurs vidéo refusent la simultanéité pour la plupart et même les médiations du Ministère de la Culture n'y ont rien changé jusqu'à présent. Les studios craignent trop pour leurs ventes de DVD pourtant en baisse inexorable depuis des années. Ajoutez à cela la complexité de la territorialité des droits et la crainte de Canal + qui pourrait y perdre des abonnés. C'est une attitude dont on a l'habitude, ce secteur étant réputé pour sa frilosité à l'encontre de toute nouveauté technologique jugée périlleuse à tord ou à raison. Car devant la dépréciation du DVD dont le prix moyen est tombé à 3,75 euros tous réseaux de distribution

Séance de rattrapage

Le catch-up TV a le vent en poupe. Il s'agit pour une chaîne de proposer un programme après sa diffusion. C'est d'ailleurs une alternative intelligente au piratage comme l'a vérifié TF1 Vision. En effet, la célèbre plate-forme VOD fut la première à diffuser la deuxième saison de la série phare « Heroes » en version originale sous-titrée et ce seulement 24 heures après la diffusion sur la chaîne américaine NBC. Les fans n'ont donc pas eu besoin d'attendre pratiquement un an pour suivre leur programme favori dans de bonnes conditions. Et une bonne nouvelle ne venant jamais seule, TF1 Vision a répondu aux critiques de la meilleure des façons en baissant le prix de l'épisode de trois à deux euros, avec à la clef un impact positif sur le nombre de téléchargements. D'ailleurs, en signe de soutien à cette judicieuse initiative, les principaux sites qui proposent habituellement des sous-titres pour ce type de séries se sont carrément abstenus de le faire. Depuis, TF1 Vision a réitéré l'expérience avec « Lost » et prochainement « Dr. House »

© NEUF TELECOM

confondus (GfK) et pour lutter contre un piratage que la VOD rend du coup peu rentable pour le consommateur moyen, il semble pourtant que l'alignement de la chronologie soit une piste sérieuse.

Des offres variées

Les FAI proposent non seulement les programmes des grands acteurs de la VOD sur Internet, mais également des chaînes qui leur sont propres. Chez Free par exemple, la Video On Demand passe exclusivement par le salon grâce à la Freebox. Outre les plates-formes des deux leaders Canalplay et TF1 Vision, Free propose également M6 Replay qui est un service de catch-up TV de la chaîne du même nom et qui permet de programmer soit même une rediffusion d'un programme manqué. À cela s'ajoute I-Concerts pour la musique et Frissons Extrêmes pour les adultes. Tout récemment, Free a lancé Free Home Vidéo, son service de SVOD. Moyennant un abonnement de six euros par mois pour une thématique (cinéma ou série), il est possible d'accéder à plus de 50 films et 100 épisodes de séries qui sont renouvelés toutes les semaines. Une offre intégrale à 10 euros est également disponible pour bénéficier de toutes les thématiques. De son côté, l'offre de Neuf Cegetel se compose de 5 000 programmes répartis entre TF1 Vision, M6 Replay et Neuf VOD. Ce service se compose de films, séries, spectacles et documentaires avec des prix qui oscillent entre trois et quatre euros. Comme pour les autres services, la durée de location va de 24 heures à 15 jours, ce qui permet un visionnage en plusieurs fois.

La HD traîne les pieds

La haute définition est le parent pauvre de la VOD alors que pourtant ce serait un argument potentiel très fort, à l'heure ou le Blu-ray est encore confidentiel. Quelle que soit la plate-forme, les programmes sont peu nombreux et parfois décevants en termes techniques. À titre d'exemple, Canalplay ne proposait que 16 films en HD il y a de cela un an et on n'en recense que 17 aujourd'hui, une croissance pour le moins limitée. Pis encore, il s'agit généralement de films qui ne sont pas de toute dernière fraicheur même si l'on trouve quelques succès récents comme « Ratatouille » avec le son multicanal. Dans tous les cas, la définition de l'image est limitée au HD-Ready ce qui est encore bien peu pour satisfaire le cinéphile qui a investi dans une installation HD de qualité. Il en va de même pour TF1 Vision dont la petite poignée de films ne bénéficie que du son stéréo en attendant une offre de très haute qualité en HD 5.1 à venir prochainement. L'offre des FAI est un peu plus étoffée grâce aux chaînes déjà diffusées en HD. Ainsi, Free donne accès aux chaînes NRJ12, National Geographic mais aussi certains concerts sur I-Concerts en plus des quelques films en haute définition de Canalplay et TF1 Vision. Enfin, Neuf Cegetel se limite à une dizaine de films seulement mais les caractéristiques techniques sont plus alléchantes avec du Full-HD et le son multicanal. Au final, la VOD est un marché très prometteur et un support dans l'ère du temps. Même dans le monde du cinéma, des voix commencent à s'élever pour en défendre le développement. La croissance ne fait aucun doute mais son ampleur va dépendre largement de plusieurs facteurs très différents et qui ne sont pas maîtrisés par les mêmes acteurs. Il s'agit de la rapidité du déploiement des infrastructures permettant d'y accéder, de la pertinence commerciale des offres proposées par les fournisseurs et surtout de l'engagement des éditeurs vidéo.

Sur la console Xbox 360

La console de jeu de Microsoft dispose d'un service de vidéo à la demande. Pour cela, il faut évidemment que la Xbox 360 soit connectée au Web. Le catalogue s'étoffe peu à peu avec plus de 50 titres et la venue récente de Paramount. En avance sur les autres offres, environ un tiers des films sont en haute définition certes limitée au 720p (HD-Ready) mais avec un son généralement en 5.1. Et il y a des titres relativement récents comme 300 ou Zodiac par exemple. Sur la console, il faut tout d'abord télécharger le film, chose qui prend un peu de temps selon la qualité de la connexion ADSL. Ensuite, l'utilisateur dispose de deux semaines pour démarrer la lecture du film et une fois entamée, de 24 heures pour le regarder. Le paiement s'effectue par les points utilisés pour toute transaction en ligne avec la Xbox. Il en coûte généralement quatre à cinq euros pour un film standard et six à sept pour un titre en HD.

L'honnêteté ne paie pas

Les DRM (Digital Rights Management) sont destinés à protéger les fichiers numériques audio et/ou vidéo vendus sur Internet. Ainsi, ils limitent la distribution gratuite sur Internet mais aussi le nombre de copies et de lectures. Malheureusement dans la pratique, ils pourrissent surtout la vie de l'utilisateur honnête qui aura payé pour un fichier et qu'il aura ensuite toutes les peines du monde à utiliser comme il l'entend. Ils empêchent notamment de regarder le film téléchargé sur un téléviseur en passant par un disque dur ou une platine multimédia. Pis encore, les utilisateurs de systèmes d'exploitation alternatifs comme Linux sont exclus, sans même parler des problèmes de compatibilité avec Mac OS de Apple. Une discussion s'est cependant engagée pour leur disparition car depuis leur existence, la plupart des analystes s'accordent à dire qu'ils n'ont guère limité le piratage.

© XOR